



Prêt d'argent sans reconnaissance de dette

Par **sylvie13**, le **17/01/2010 à 16:12**

Bonjour,

En juin 2007, j'ai prêté à une amie qui cherchait une location et en présence de ses parents, la somme de 2 400€ :

- 400€ en liquide une première fois
- 800€ en liquide une autre fois
- 200€ payée en carte bancaire à l'agence immobilière
- 1000€ par chèque à sa propriétaire correspondant à la caution

Cette personne m'a remboursé au début mais depuis un an plus rien, il reste 500€. J'ai fais plusieurs relances mais ça n'a rien changé. J'ai eu juste des promesses de remboursement mais à chaque fois quand la date arrivait, je n'avais rien.

J'ai donc contacté un conciliateur qui a fixé une entrevue mais elle ne s'est pas présentée.

J'ai donc saisie la justice de proximité qui a fixé une audience mais elle n'a pas retiré la lettre recommandée envoyée par le tribunal, ni même le recommandé avec mes "preuves" que je lui ai envoyé.

Bien sur le jour de l'audience, elle ne s'est pas présentée et le juge, sans regarder mes "preuves" m'a indiqué que je devais contacter un huissier pour l'assigner.

Le problème c'est que ça coûte 400€ et que ce n'est pas remboursé sauf si je gagne au tribunal. Or n'ayant pas de reconnaissance de dette, je n'ai aucune certitude pour le verdict.

Voici mes "preuves" :

1) Relevés bancaires :

- Un retrait de 800€ en liquide.
- Un chèque de 700€ que ses parents m'ont donné
- 200€ de paiement par carte bancaire à l'agence immobilière
- Un chèque de 1000€ encaissé par la propriétaire de l'appartement

2) Des échanges SMS où cette personne reconnaît me devoir de l'argent sans écrire noir sur blanc je te dois encore 500€. Des messages du genre, je sais que je te dois des sous, je te rembourserai 50€ le...

J'aimerais donc connaître votre point de vue. Ai-je des chances? Qui a déjà essayé de récupérer une somme d'argent prêtée sans reconnaissance de dette et a gagné ou perdu

devant le tribunal? Comment ça s'est passé?

J'aimerais également savoir en quoi consiste une assignation, est-ce un simple recommandé?
Et si elle ne le retire pas? Ou si elle ne se présente toujours pas à la nouvelle audience
devant le juge? Ou qu'elle se présente et qu'elle indique par exemple qu'elle m'a déjà tout
remboursé, c'est à elle de le prouver ou à moi de prouver que c'est faux?

Merci d'avance pour vos réponses.